

DELEGATION SYNDICALE AREEBA GUINEE

SA

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

LETTRE OUVERTE À SON EXCELLENCE MONSIEUR MAMADI DOUMBOUYA
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, COMMANDANT EN CHEF DES FORCES
ARMEES NATIONALES

Objet : Appel solennel à une intervention urgente pour la sauvegarde, la stabilisation et la relance durable d'AREEBA Guinée S.A.

Excellence Monsieur le Président de la République, Commandant en Chef des Forces Armées Nationales,

Nous avons l'honneur, en notre qualité de représentants des travailleurs d'AREEBA Guinée S.A., de nous adresser respectueusement à Votre Excellence au nom des près de 220 travailleurs, hommes et femmes, ainsi que de leurs familles et de toutes les personnes dont les activités dépendent directement ou indirectement de la continuité de l'entreprise.

Au-delà de la seule question de l'emploi, c'est l'avenir d'une entreprise stratégique du secteur des télécommunications en République de Guinée qui est aujourd'hui en jeu. Depuis l'acquisition progressive de son capital par l'État, AREEBA Guinée S.A. est devenue un patrimoine public dont la sauvegarde et la valorisation revêtent une importance particulière pour notre pays.

Nous saluons la décision des pouvoirs publics d'assurer la continuité de l'entreprise après le retrait du groupe MTN, ainsi que les mesures ayant conduit au rachat, le 30 décembre 2024, des 75 % du capital détenus par MTN, puis à l'acquisition de l'intégralité du capital social par l'État, consacrée par le décret du 11 décembre 2025. Nous reconnaissons également les efforts consentis pour préserver les emplois, les droits et les avantages acquis des travailleurs.

DELEGATION SYNDICALE AREEBA GUINEE

SA

Cependant, **Excellence Monsieur le Président de la République, Commandant en Chef des Forces Armées Nationales**, la sauvegarde juridique d'une entreprise ne saurait, à elle seule, garantir sa pérennité.

La transition se prolonge alors que les contraintes opérationnelles et financières s'intensifient.

Nous sommes notamment préoccupés par :

- * la dégradation progressive de certaines infrastructures et installations ;
- * l'insuffisance des investissements nécessaires à la modernisation, à la maintenance et à l'extension du réseau ;
- * la perte progressive de compétences techniques, commerciales et managériales ;
- * la difficulté opérationnelle de l'entreprise à répondre efficacement aux attentes de ses abonnés ;
- * les difficultés croissantes auxquelles sont confrontées les équipes commerciales sur le terrain ;
- * les tensions financières susceptibles d'affecter la continuité de l'exploitation et le respect des engagements de l'entreprise, notamment les salaires ;
- * l'inquiétude grandissante des travailleurs quant à la pérennité de leurs emplois et de leurs acquis sociaux.

Ces difficultés ne sont pas de simples indicateurs économiques ou techniques : elles ont des conséquences humaines concrètes, qui constituent notre préoccupation essentielle.

Nos techniciens sont parfois contraints de maintenir et de surveiller sur place des équipements avec des moyens limités. Nos commerciaux sont quotidiennement confrontés à l'insatisfaction des clients, tandis que les équipes financières et administratives s'efforcent de préserver les équilibres essentiels dans un contexte de ressources contraintes.

Malgré cette situation, les travailleurs restent mobilisés. Ils continuent d'assurer leurs missions, de maintenir les services, de protéger les installations,

DELEGATION SYNDICALE AREEBA GUINEE

SA

d'accompagner les clients et de préserver, autant que possible, les actifs de l'entreprise.

Mais, **Excellence Monsieur le Président, Commandant en Chef des Forces Armées Nationales**, la bonne volonté et le dévouement des travailleurs ne peuvent durablement se substituer aux investissements, aux moyens techniques, aux compétences spécialisées et à une gouvernance stratégique adaptés aux exigences d'un opérateur de télécommunications.

UNE ALERTE SYNDICALE POUR PRÉVENIR L'IRRÉVERSIBLE

Notre démarche n'est dirigée contre aucune personne, aucune institution ni aucune autorité. Elle relève pleinement de notre responsabilité syndicale.

Une organisation syndicale ne doit pas seulement défendre les travailleurs lorsque les difficultés sont installées ; elle doit aussi alerter, prévenir, proposer et contribuer à la sauvegarde de l'emploi et de l'outil de travail.

Nous sommes convaincus qu'AREEBA Guinée S.A. peut encore être redressée et repositionnée. Elle dispose d'un personnel expérimenté, d'infrastructures existantes, d'une base de clientèle, d'un potentiel commercial et d'une importance stratégique pour le développement numérique de la République Guinée.

LE DIAGNOSTIC EN COURS : UNE ÉTAPE DÉCISIVE À FAIRE ABOUTIR

Nous accueillons avec intérêt le diagnostic actuellement en cours, conduit par Madame la Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, afin d'établir un état des lieux technique, financier, commercial, organisationnel et social actualisé. Cette étape doit éclairer et fonder la décision finale des autorités sur l'avenir d'AREEBA Guinée S.A.

Les travailleuses et les travailleurs restent disponibles pour contribuer à cet exercice. Leur expérience quotidienne peut aider les auditeurs à apprécier les réalités opérationnelles et les mesures urgentes à envisager.

DELEGATION SYNDICALE AREEBA GUINEE

SA

Toutefois, Excellence Monsieur le Président de la République, l'audit ne produira pleinement ses effets que si ses conclusions sont rapidement traduites en décisions concrètes, assorties d'un calendrier d'exécution, de moyens financiers suffisants et de responsabilités clairement établies.

NOS DEMANDES À L'ÉTAT ACTIONNAIRE

Dans cet esprit, nous sollicitons respectueusement votre intervention afin que soient engagées les actions suivantes :

- 1. L'achèvement de diagnostic dans un délai clairement défini, avec la prise en compte de toutes les dimensions techniques, financières, commerciales, organisationnelles et sociales de l'entreprise ;**
- 2. L'association des représentants des travailleurs au processus, afin de recueillir leurs constats, leurs préoccupations et leurs propositions ;**
- 3. La communication aux partenaires sociaux des principales conclusions de diagnostic (l'audit), dans le respect des obligations de confidentialité et de transparence applicables ;**
- 4. L'adoption, sur la base des conclusions de l'audit, d'un plan de relance assorti d'un calendrier précis, d'objectifs mesurables, d'un budget d'investissement et d'un mécanisme rigoureux de suivi ;**
- 5. La mise en œuvre immédiate de mesures conservatoires permettant d'assurer la maintenance du réseau, la sécurisation des installations, la continuité des services et le respect des engagements sociaux ;**
- 6. L'ouverture encadrée du capital ou la conclusion d'un partenariat stratégique avec une entité technique et financière solide, expérimentée et sélectionnée au moyen d'une procédure transparente et conforme aux intérêts souverains de la Guinée ;**

DELEGATION SYNDICALE AREEBA GUINEE

SA

7. L'inscription, dans toute opération de partenariat, de recapitalisation ou de restructuration, de garanties formelles protégeant les emplois, les droits acquis et les avantages sociaux des travailleurs ;

8. L'institution d'un cadre permanent de concertation réunissant l'État actionnaire, la Direction générale, les départements ministériels concernés et les représentants des travailleurs.

POUR UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE AU SERVICE DE LA RELANCE

Le partenaire stratégique éventuellement retenu ne devrait pas être un simple investisseur financier. Il devrait justifier d'une expérience avérée dans les télécommunications, de capacités financières établies et d'une expertise technique lui permettant d'accompagner la transformation d'AREEBA Guinée S.A.

Son engagement devrait notamment porter sur :

- * l'investissement, la modernisation et le développement du réseau et des infrastructures ;
- * l'amélioration de la couverture, de la qualité des services et de l'offre commerciale ;
- * le transfert de compétences et la préservation de l'emploi ;
- * l'amélioration de la performance commerciale et financière.

Nous appelons également de nos vœux un processus de sélection transparent, compétitif et rigoureux, fondé sur un cahier des charges précis, comprenant des obligations d'investissement, des indicateurs de performance, des échéances, des mécanismes de contrôle et, le cas échéant, des mesures correctives en cas de non-respect des engagements.

L'État pourrait, dans ce cadre, préserver une participation stratégique et des mécanismes de contrôle sur les décisions essentielles, tout en permettant à un partenaire disposant de l'expertise nécessaire de contribuer efficacement à la relance opérationnelle de l'entreprise.

DELEGATION SYNDICALE AREEBA GUINEE

SA

PRÉSERVER L'EMPLOI ET LE PATRIMOINE PUBLIC

Excellence Monsieur le Président de la République, Commandant en Chef des Forces Armées Nationales,

Les travailleurs d'AREEBA Guinée S.A. ne demandent pas un traitement de faveur. Ils demandent que leur outil de travail soit sauvé, modernisé et rendu durablement compétitif, que leurs sacrifices soient reconnus et que leurs droits acquis soient protégés.

Ils demandent surtout une vision claire, un calendrier de relance et les moyens nécessaires à la survie et au développement de l'entreprise.

Nous ne voulons pas assister, impuissants, à l'affaiblissement d'une entreprise que l'État a décidé de sauvegarder, ni voir compromis les ressources publiques, les compétences accumulées et les efforts consentis faute d'une décision stratégique prise à temps.

Sauver AREEBA Guinée S.A., c'est préserver des emplois, un patrimoine public et les compétences nationales ; maintenir la concurrence ; protéger les consommateurs ; et renforcer la souveraineté numérique de la Guinée. C'est aussi adresser un signal de confiance aux travailleurs et aux investisseurs.

NOTRE APPEL

Excellence Monsieur le Président de la République, Commandant en Chef des Forces Armées Nationales,

Au nom des travailleurs d'AREEBA Guinée S.A., nous vous lançons un appel solennel, responsable et patriotique. Nous vous demandons de donner les instructions nécessaires pour accélérer la stabilisation de l'entreprise, faire aboutir l'audit, mobiliser les investissements urgents et garantir l'implication des représentants des travailleurs dans les décisions qui affecteront leur avenir.

DELEGATION SYNDICALE AREEBA GUINEE

SA

Nous sommes convaincus qu'avec une volonté politique forte, une gouvernance appropriée et des investissements conséquents, AREEBA Guinée S.A. peut redevenir un opérateur national compétitif et durable.

Nous vous demandons, Excellence Monsieur le Président de la République, de considérer cet appel comme une alerte syndicale et une contribution constructive des travailleurs à la sauvegarde d'un patrimoine stratégique de la Nation Guinéenne.

Dans l'espoir que cet appel retiendra votre haute bienveillante attention et qu'une suite favorable lui sera accordée, nous vous prions d'agréer, **Excellence Monsieur le Président de la République, Commandant en Chef des Forces Armées Nationales**, l'expression de notre très haute considération et de notre profond respect.

Conakry, le 30 septembre 2026

Pour les travailleurs d'AREEBA Guinée S.A.

Cécé Jérôme Haba

Premier titulaire de la Délégation syndicale d'AREEBA Guinée S.A.

Superviseur des Relations publiques d'AREEBA Guinée S.A.

Vive les travailleuses et les travailleurs !

Vive le mouvement syndical guinéen !

Vive AREEBA Guinée S.A. !

Vive la République de Guinée !